

ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES - ACTUALISATION

Le zonage a pour effet de délimiter :

Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement. Les zones où il est nécessaire de prévoir les installations pour assurer, la collecte, le stockage éventuel et en tant que de besoin le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement. Le zonage d'assainissement eaux pluviales a été élaboré en 2011. Dans le cadre de l'élaboration du PLU, il a été nécessaire d'actualiser le zonage d'assainissement des eaux pluviales pour assurer une compatibilité avec les objectifs d'urbanisation du futur PLU et définir une politique de gestion des eaux pluviales.

Ce document sera annexé au PLU. L'étude a été réalisée par le cabinet DM'EAU (JANZE).

Ce dossier est validé pour mise à enquête publique avant approbation définitive.

MAITRISE D'ŒUVRE - RÉHABILITATION SANITAIRES PUBLICS - RUE SAINT MARTIN

Le cabinet SOLIHA (Vannes) est retenu pour la maîtrise d'œuvre relative à la réfection des sanitaires publics rue saint Martin pour un montant de 1800 € HT.

MARCHE AMENAGEMENT DE VOIRIE RD 1/ RD112 - AVENANT N° 1

Avenant en majoration avec l'entreprise COLAS dans le cadre de l'aménagement de voiries de la RD1- Place du 19 Mars 1962 / RD112

Attributaire : COLAS –VANNES

Marché initial - montant : 626 066.00 € HT

Avenant n° 1 - montant : 51 393.00 € HT

Nouveau montant du marché : 677 459.00 € HT

Objet : Aménagement de voirie RD 1 + Place du 19 Mars 1962 / RD 112 (Glissière de sécurité, cuve récupération eaux de pluie, fontainerie, talutage, drain place du 19 Mars 1962)

TARIFICATION REDEVANCE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

A compter du 01 janvier 2020, les compétences assainissement collectif, eaux pluviales urbaines et eau potable seront transférées à Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Abonnement : 80.00 €

Consommations m3 : 2.14 €

CRÉATION D'UN NOUVEAU BUDGET

Création d'un nouveau Budget Annexe intitulé « lotissement LE RODOUER 2 » pour le lotissement réalisé au Rodouer. Ce budget sera assujéti à la TVA. Nomenclature M14

Section de fonctionnement :

Dépenses : Terrain à aménager 55 000 €

Etude 15 000 €

Autres dépenses 10 €

Total 70 010 €

Recettes : Autres recettes 10 €

Variation de terrains aménagés 70 000 €

Total 70 010 €

Section d'investissement :

Dépenses : Stock final - terrains : 70 000 €

Recettes : Emprunt : 70 000 €

ECOLE SAINT MARTIN PARTICIPATION FRAIS DE FONCTIONNEMENT

La commune dispose d'un contrat d'association avec l'Ecole Saint Martin.

Reconduction de la participation communale pour l'année scolaire 2019/2020 qui s'élève par élève à :

classes maternelles : 1 052.78 €

classes primaires : 345.39 €

119 élèves inscrits à l'école cette année.

53 élèves en maternelle / 66 élèves en primaire

Pour infos :

montant versé année scolaire 2014/2015 : 68 370.84 €

montant versé année scolaire 2015/2016 : 72 651.32 €

montant versé année scolaire 2016/2017 : 78 425.39 €

montant versé année scolaire 2017/2018 : 81 044.02 €

montant versé année scolaire 2018/2019 : 83 646.92 €

MARCHÉ VOIRIE 2019

Avenant en majoration avec l'entreprise COLAS dans le cadre du marché de voirie 2019

Attributaire : COLAS –VANNES

Marché - montant tranche ferme : 116 419.02 € HT

Marché - montant tranche optionnelle : 19 562.09 € HT

Avenant n° 1 - montant : 5 729.35 € HT

Nouveau montant du marché : 141 710.46 € HT

Objet : Voirie 2019 (voirie impasse coeby et chemin poste de refoulement boteleau).

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2019

PRESENTATION PROJET DE PERMIS D'AMENAGER LOTISSEMENT LE RODOUER 2

Présentation par le cabinet Géo Bretagne sud, en charge du projet relatif au lotissement le Rodouer 2 de 3 projets différents avec les estimations afférentes. Suite à la présentation et après discussion, il est décidé de retenir la version n°2 à savoir 6 lots, un parking et une rétention aérienne. Un entretien des arbres sera effectué prochainement.

DEMANDE DE SUBVENTION DETR - PROGRAMMATION 2020 AMENAGEMENT DE VOIRIE IMPASSE DE VENISE / RUE CLOS DU MARCHÉ

Plan de financement prévisionnel et demandes de subventions

Coût de l'opération :

Honoraires : maîtrise d'œuvre, SPS 20 881.00 €

Montant des travaux 298 300.00 €

Total (H.T.) 319 181.00 €

T.V.A. (20%) 63 836.20 €

Total (T.T.C.) 383 017.20 €

Financement :

DEPARTEMENT au titre du PST	79 795.25 €
25% de 319 181 € HT	
ETAT au titre de la DETR 2020	43 200.00 €
27 % de 160 000 € HT	
COMMUNE	
Autofinancement	197 191.81 €
Prêt relais FCTVA	62 830.14 €
Total (T.T.C.) :	383 017.20 €

AVENANT 1 LOT 8 ELECTRICITE - EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE

Attributaire : l'Entreprise Opti Elec - 56250 ELVEN

Marché initial - montant : 4 198.00 € HT

Avenant n° 1 - montant : + 208.00 € HT

Nouveau montant du marché : 4 406.00 € HT

Objet : Travaux en moins : suppression de 2 blocs de secours

Travaux en plus : projecteur LED sur détection, prises, Alarme type 4

AVENANT 1 LOT 7 REVETEMENT DE SOLS - EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE

Attributaire : l'Entreprise ARENA – VANNES

Marché initial - montant : 5 684.70 € HT

Avenant n° 1 - montant : 1 753.69 € HT

Nouveau montant du marché : 7 438.39 € HT

Objet :- Modification du choix du carrelage

AVENANT 1 LOT 2 ISOLATION PAR L'EXTERIEUR - EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE

Attributaire : l'Entreprise EMBELL FACADE – PEAULE

Marché initial - montant : 4 198.00 € HT

Avenant n° 1 - montant : 730.10 € HT

Nouveau montant du marché : 4 928.10 € HT

Objet : Modification de l'enduit fini

DISSOLUTION DU SIAEP/SPANC REGION D'ELVEN

Les conseils municipaux d'Elven, Saint-Nolff et Trédion ont décidé, la formation du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la région d'Elven. Sa création a été autorisée par arrêté préfectoral du 10 mars 1960. Le SIAEP de la région d'Elven exerce la compétence Distribution de l'eau potable et adhère pour la compétence Production-Transport de l'eau potable au syndicat Eau du Morbihan (EDM), depuis 2012. Le SIAEP de la région d'Elven exerce également la compétence assainissement non collectif.

La loi NOTRe du 7 août 2015 confie aux EPCI à fiscalité propre les compétences « eau » et « assainissement » au 1er janvier 2020. Les SIAEP « primaires » tels que le SIAEP de la Région d'Elven, disparaissent automatiquement à cette date, car intégralement compris dans le périmètre de l'EPCI et perdent l'ensemble de leurs compétences.

Dans ce cadre, la loi prévoit que Golfe du Morbihan Vannes Agglomération (GMVA) adhère à EDM du fait du mécanisme dit de « représentation substitution » au titre la compétence Production-Transport de l'eau potable.

Aussi, et afin de permettre à GMVA l'exercice de l'intégralité des compétences du petit cycle et du grand

cycle de l'eau dès le 1er janvier 2020 sur notre territoire, il convient de dissoudre par anticipation le SIAEP de la Région d'Elven, au 31 décembre 2019.

Il est ainsi proposé au conseil municipal, de solliciter du Préfet la dissolution du SIAEP de la Région d'Elven au 31 décembre 2019.

Il est précisé que l'arrêté préfectoral portera cessation d'activité du SIAEP au 31 décembre 2019, tout en lui permettant de conserver sa personnalité morale jusqu'à l'approbation des comptes de gestion et administratif à intervenir au cours du 1er semestre 2020 ainsi que sur la convention de liquidation.

Concernant le personnel du SIAEP, il est rappelé que la procédure de transfert est en cours auprès des différentes instances et que celui-ci est affecté directement au 1er Janvier 2020 à GMVA, titulaire à cette date des compétences eau et assainissement.

Le conseil municipal APPROUVE le principe de dissolution du SIAEP de la Région d'Elven avec effet au 31 décembre 2019.

Le conseil municipal décide d'engager, avec les communes d'Elven, Saint-Nolff, Trédion et Monterblanc, les démarches pour la liquidation du SIAEP de la Région d'Elven, selon des critères techniques qui seront validés par les conseils municipaux sur proposition du Président du SIAEP.

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE - SERVICE ENFANCE JEUNESSE

L'association Elven Sport Loisirs a été dissoute au 31/12/2017. La commune d'Elven a pris à compter du 01/01/2018 la compétence enfance/jeunesse.

Une convention de partenariat avec ELVEN a été signée afin que les Trédionnais puissent bénéficier du service enfance jeunesse au même titre que les Elvinois.

Dans le cadre de la convention, la commune d'Elven sollicite une participation financière de 17 116.29 € correspondant au reste à charge pour la commune concernant les accueils de loisirs 3-11 ans et 10-17 ans pour l'année 2018.

DEMANDE DE SUBVENTION APEL

Subvention de 350 € à l'A.P.E.L pour l'organisation d'un spectacle pour les enfants de l'école à Noël.

STATION TRAIL - CONVENTION DE PASSAGE

Signature de convention de passage sur les parcelles privées dans le cadre du parcours station trail développé par GMVA et l'office de tourisme

BUDGET GENERAL : INVESTISSEMENT AUTORISATION DE MANDATEMENT AVANT LE BUDGET

Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget général de l'exercice 2019 jusqu'à l'adoption du budget primitif 2020.